

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Offices, ordo des fidèles et aux prières. — II Le tableau de la cathédrale, dévoilement. — III Mgr Brunault. — IV La pratique de l'hypnotisme, décret du Saint-Office. — V Le purgatoire. — VI Le Père Paul, thaumaturge du temps actuel. — VII Le Pape et la guerre. — VIII Femme du peuple, charité héroïque. — IX Ordinations. — X Chronique religieuse: Rome, Angleterre.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Grand Séminaire. — *Mardi, le 21.* — A 9.30 heures, grand'messe pontificale suivie de la rénovation des promesses cléricales.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 19 novembre

1o DANS LES ÉGLISES NON CONSACRÉES DES DIOCÈSES DE MONTRÉAL ET DE VALLEYFIELD, ET DANS TOUTES LES ÉGLISES DES DIOCÈSES DE SAINT-HYACINTHE ET DE SHERBROOKE.

Messe de sainte Elisabeth de Hongrie, *double*; mém. du 26me dim. après la Pent. (6e après l'Épiph.) et de S. Pontien; évang. du 6e dim. à la fin. — II vêpres à capitule de S. Félix (du 20); mém. de Ste Elisabeth et du dim. 6e.

2o DANS LES ÉGLISES CONSACRÉES DES DIOCÈSES DE MONTRÉAL ET DE VALLEYFIELD. — Octave de la Dédicace, *double*; mém. de sainte Elisabeth, du 26e dim. après la Pent. (6e après l'Épiph.) et de S. Pontien, évang. du 6e dim., à la fin. — Aux Iles vêpres. mém. 1o de S. Félix (du 20), 2o de Ste Elisabeth, 3o du dim. 6e.

J. S.

AUX PRIÈRES

Mme E. Merrill-Desaulniers, née E. St-Denis, décédée à Saint-Lambert.

M. Onésippe Méthot, décédé à Saint-Raphaël.

M. Charles Briggs, décédé à Montréal.

M. Benjamin Deslauriers, décédé à Sainte-Thérèse.

LE TABLEAU DE LA CATHEDRALE

Dévoilement

DIMANCHE dernier, après la grand'messe, Mgr l'archevêque a dévoilé le tableau offert à la cathédrale de Montréal par M. Hanotaux au nom du gouvernement de la République française.

Ce tableau, on le sait, représente la première messe célébrée à Montréal par le Révérend Père Vimont, jésuite, en présence du fondateur de Ville-Marie, M. de Maisonneuve, de Melle Mance, l'héroïque fondatrice de l'Hôtel-Dieu, et d'une quarantaine de nobles dames, de gentilshommes et de colons. La scène se passait, dit-on, à la Pointe-à-Callières, et empruntait aux circonstances un caractère exceptionnellement solennel.

C'était la consécration de la colonie nouvelle au souverain Maître des rois et des empires. Et cette consécration était faite au nom de la France, la plus noble, la plus puissante et la plus glorieuse des nations de ces temps passés.

La France officielle d'aujourd'hui, en voulant commémorer un pareil événement, s'honore autant qu'elle honore ses enfants du Canada.

Le Révérend Père Turgeon, qui avait été chargé de prononcer le sermon de circonstance, a rappelé en termes éloquentes et très délicats tous ces souvenirs, ainsi que les leçons qui s'en dégagent.

A raison des notes précieuses que ses connaissances historiques lui ont permis de fournir pour la composition du tableau, M. Beau-bien, le curé du Sault-au-Récollet, avait été invité par Monseigneur à chanter la messe.

Outre une assistance nombreuse composée des fidèles de Montréal, M. le consul général de France et les principaux résidents français de la ville assistaient à cette cérémonie.

L'œuvre de M. Ernest Laurent, grand prix de Rome, a ravi l'admiration de tous. Le peintre a compris en artiste plein de foi et de patriotisme le sujet qui lui avait été proposé ; et il l'a rendu avec un rare bonheur. A lui comme au gouvernement français, qu'il nous

soit permis de félicitations.

Avant de p que a voulu aimeront à en

Mes fr

Il appartient la circonstance et de nous con mai 1642 par l

Après son quelques insta de Montréal p République fr

L'auteur, M. son âme d'artis sais, avec amou

Ce sera pour cœur, en ce r glorieux et si p

Oui, c'est au Pauvre petit au Mme de la Pelt prairie, écloses s attendrissement

Mes frères, il Père Vimont, c pliantes, au dôm qui a fait tout ce gneur soit béni !

A côté de cette ristique de l'Hor rappelât l'admira dons de quelque

Aujourd'hui, j tude envers le g de ma ville et de bénir la France.

soit permis d'exprimer toute notre reconnaissance et nos plus vives félicitations.

Avant de procéder à la cérémonie du dévoilement, Mgr l'archevêque a voulu prononcer lui-même quelques paroles. Nos lecteurs aimeront à en trouver ici le texte exact.

Mes frères,

Il appartenait à un frère du Père Vimont de porter la parole en la circonstance, ne pourrais-je pas dire en la fête qui nous réunit ici, et de nous commenter la prophétie faite à la Pointe-à-Callières le 18 mai 1642 par le zélé missionnaire.

Après son éloquent discours, je n'ai qu'un mot à ajouter. Dans quelques instants je dévoilerai le tableau offert à l'église cathédrale de Montréal par la sympathique générosité du gouvernement de la République française. Vous y reconnaîtrez une œuvre de maître.

L'auteur, M. Ernest Laurent, grand prix de Rome, y a mis toute son âme d'artiste, de catholique et de français. Il y a travaillé, je le sais, avec amour, je pourrais ajouter avec religion.

Ce sera pour nous un précieux souvenir et une grande leçon. Mon cœur, en ce moment, est rempli d'une sainte joie, Notre passé si glorieux et si pur revit, n'est-il pas vrai, sous nos yeux.

Oui, c'est au pied d'un autel que Ville-Marie a pris naissance. Pauvre petit autel érigé par les mains pieuses de Melle Mance et de Mme de la Peltrie, orné de guirlandes et des premières fleurs de la prairie, écloses au mois de la Vierge, comment penser à toi sans attendrissement !

Mes frères, il y a loin de l'humble croix de bois vers laquelle le Père Vimont, célébrant les saints mystères, élevait ses mains suppliantes, au dôme majestueux de notre cathédrale. C'est le Seigneur qui a fait tout cela. *A Domino factum est istud.* Que le nom du Seigneur soit béni ! *Sit nomen Domini benedictum !*

A côté de cette peinture qui représente le premier sacrifice eucharistique de l'Homme-Dieu sur nos terres, j'en voudrais une autre qui rappelât l'admirable sacrifice de nos premiers martyrs. Nous l'attendons de quelque généreux donateur que Dieu suscitera.

Aujourd'hui, je tiens à exprimer publiquement ma profonde gratitude envers le gouvernement français ; et en bénissant les fidèles de ma ville et de mon diocèse, qu'il me soit permis de prier Dieu de bénir la France.

MGR BRUNAUT

Il y a quelques jours, *les Missions catholiques de Lyon* nous apportaient la nouvelle de l'élevation à l'épiscopat de M. l'abbé J.-S.-H. Brunault, directeur du petit séminaire de Nicolet.

Mgr Gravel, dont le nouvel élu devient le coadjuteur, a depuis confirmé l'exactitude de cette information par un télégramme adressé aux évêques de la Province.

Nous félicitons le vénérable évêque de Nicolet d'avoir obtenu du Saint-Siège un auxiliaire, sur lequel il pourra se décharger d'une partie de ses labours ; et nous espérons vivement que, en lui accordant l'aide qu'il demandait, la Providence entend le conserver pendant de longues années encore à l'estime et à l'affection de ses confrères dans l'épiscopat et de tout son clergé.

A l'évêque élu, qu'il nous soit permis aussi d'offrir l'expression respectueuse et bien cordiale de nos félicitations et de nos hommages.

Les talents, les vertus et la distinction exquise que tous se plaisent à lui reconnaître, font inaugurer beaucoup de bien de son entrée dans la carrière épiscopale.

Mgr Brunault s'est distingué jusqu'ici par une connaissance étendue des belles lettres et des sciences, comme professeur au collège de Nicolet, où il enseigna avec un rare succès après y avoir fait de brillantes études classiques.

Dans les fonctions de directeur au même séminaire, et dans le ministère paroissial qu'il a exercé à la cathédrale de Saint-Hyacinthe, sa sagesse administrative, son habileté à conduire les âmes et l'éloquence de sa parole ont toujours été hautement appréciées.

Sa science théologique a reçu à Rome même la consécration officielle des titres académiques les plus élevés.

Mgr Brunault est né, au diocèse de Saint-Hyacinthe, dans la paroisse de Saint-David, en 1857. Son excellente mère vit encore ; elle s'est retirée chez un autre de ses fils, M. l'abbé C.-E. Brunault, recteur de l'église Notre-Dame à Holyoke, aux Etats-Unis. Trois des sœurs de Mgr Brunault font partie de la congrégation des religieuses de la Présentation. Que toute la famille veuille agréer nos meilleurs compliments, à l'occasion de l'heureux événement dont le ciel vient de la bénir.



N m
tel
tés

par le moyen
faits déjà cor
expliquer nat

Le Saint-C

« Pour les
qu'il n'y ait j
demandeur, c
s'érige pas en

« Quant au
sent certainen

— ou on aout
proteste ne vo
on le tolère p

On peut dé
la sagesse du s

toutes les fois
dale ou condu

que le fait est
que les forces

ces mêmes exp
tact direct avec
des anges, avec

Mais si on d
pour parler le
tiennent au pla

expériences, pe
aucun cas avoie
Cette réponse
une règle de hi
point à priori

LA PRATIQUE DE L'HYPNOTISME

DÉCRET DU SAINT-OFFICE



Un médecin avait demandé au Saint-Office s'il pouvait assister aux discussions et expériences qui se font dans les Sociétés et Académies de médecine pour soigner les enfants par le moyen de l'hypnotisme. Il s'agissait, et de discuter sur des faits déjà connus, et de faire de nouvelles expériences que l'on peut expliquer naturellement ou non. »

Le Saint-Office dit, dans sa réponse du 26 juillet 1899 :

« Pour les expériences déjà faites, cela peut être permis pourvu qu'il n'y ait pas danger de superstition ou de scandale et que le demandeur, disposé à se soumettre aux ordres du Saint-Siège, ne s'érige pas en théologien.

« Quant aux expériences nouvelles, — où il s'agit de faits qui dépassent certainement les forces de la nature, et ce n'est point permis ; — ou on doute si elles dépassent ces forces et alors, pourvu que l'on proteste ne vouloir avoir aucune part dans les faits préternaturels, on le tolère pourvu qu'il n'y ait point danger de scandale. »

On peut déduire de cette réponse, qui porte vraiment la marque de la sagesse du Saint-Siège, d'abord que ces expériences sont défendues toutes les fois qu'elles seraient pour les fidèles une source de scandale ou conduiraient à la superstition. On en conclut encore que lorsque le fait est préternaturel, c'est-à-dire quand des puissances autres que les forces humaines sont en jeu, et ce d'une manière évidente, ces mêmes expériences sont prohibées. On se trouverait alors en contact direct avec les esprits, et comme ceux-ci ne sont certainement pas des anges, avec les démons.

Mais si on doute de la sphère dans laquelle se passent ces faits ; si, pour parler le langage des occultistes, on ne sait point s'ils appartiennent au plan matériel ou à un autre, on peut cependant faire les expériences, pourvu que l'on ait la ferme intention de ne vouloir en aucun cas avoir commerce avec les esprits.

Cette réponse est très sage, car elle donne aux savants chrétiens une règle de haute prudence dans l'examen de ces faits. Elle ne rejette point à priori les expériences nouvelles, mais indique dans quel

esprit elles doivent être faites. Enfin, elle a bien garde de délimiter les faits qui doivent être regardés comme préternaturels et les autres. Pour arriver à cette délimitation, il faut de nombreuses expériences. Celles-ci sont d'une interprétation plus difficile par l'habileté du démon qui cache souvent son action sous celle d'une force naturelle dont nous ne connaissons pas la puissance, et qu'il peut exagérer de telle sorte qu'il nous fasse abandonner, sans que nous nous en doutions, le terrain des forces naturelles.

Ce décret sera commenté par les revues ; mais il faudra se défier de ces commentaires qui révèlent tous la tendance d'esprit de celui qui les fait. Laissons le temps et les expériences délimiter ce champ si vaste et enveloppé de tant d'obscurités ; marchons derrière l'Eglise, ne nous pressons pas de vouloir définir ce qu'elle a intentionnellement laissé encore dans le vague.

LE PURGATOIRE

QUAND une âme est séparée de son corps par le trépas, elle va paraître immédiatement devant le tribunal de Dieu pour être jugée. C'est une vérité de foi, enseignée par l'Ecriture sainte, la tradition et l'Eglise. La vie nous a été donnée pour connaître, aimer et servir Dieu ; en vertu de la liberté nous pouvons ne pas travailler à atteindre ce but. Il est donc naturel, obligatoire, que toute vie soit jugée pour en constater la bonté ou la malice. C'est le but du jugement particulier.

Après ce jugement, l'âme trouvée pure et sainte va jouir de Dieu dans les splendeurs du ciel ; celle qui, tout en étant bonne, porte encore en elle quelques traces du péché, va dans un lieu d'expiation pour achever de se purifier : c'est le purgatoire. Enfin l'âme malheureuse qui a usé de sa liberté pour faire le mal et ne s'en est point repentie avant le trépas, reçoit à cette heure le châtement de ses crimes. Elle est plongée pour toujours dans les horreurs de l'enfer. L'âme des saints nous protège auprès de Dieu, et l'âme des damnés demeure éternellement dans la haine et le désespoir. Nous ne pouvons que bénéficier de la gloire des uns, tout en restant impuissants à secourir les autres. Seules les âmes du purgatoire peuvent profiter de nos

prières et
-cours.

Le purg
ves les plu
les autorit
les prophè
l'histoire e
Tout procl
Ecouton
adversaire,
car autrem
du juge, et
le ministre
rez, je vou
jusqu'au de
c'est Dieu l
qui s'appell
peine que n
le purgatoi
satisfait à l

Cette foi
nous avons
loigner de
satisfaction
être utile, e
à cette vérité
et la séparat
La foi au
en Dieu. Di
« Qui habite
Celui-là seu
tion de la ju
ombres ? Où
Où est la ve
ils de se pur
Dieu est j

prières et de nos œuvres, et attendre de nous quelques secours.

* * *

Le purgatoire existe. C'est un dogme qui repose sur les preuves les plus solides. Il a pour lui toutes les traditions et toutes les autorités : les poètes, les philosophes païens, les patriarches, les prophètes, la mythologie, la Bible, l'Évangile, les docteurs, l'histoire et les monuments de la peinture et de la sculpture. Tout proclame l'existence du purgatoire.

Écoutez Notre-Seigneur : « Réglez vos comptes avec votre adversaire, nous dit-il, pendant que vous êtes dans le chemin ; car autrement votre adversaire vous remettra entre les mains du juge, et le juge vous livrera, à son tour, à son ministre, et le ministre vous enfermera dans une prison dont vous ne sortirez, je vous le déclare, que lorsque vous aurez payé votre dette jusqu'au dernier denier. » L'adversaire dont parle Jésus-Christ c'est Dieu lui-même, dit saint Augustin ; le juge, c'est le sauveur qui s'appelle le juge des vivants et des morts ; la dette, c'est la peine que nous avons encourue par nos péchés ; la prison, c'est le purgatoire d'où l'on ne peut sortir qu'après avoir entièrement satisfait à la justice de Dieu.

* * *

Cette foi au purgatoire est un besoin de notre cœur. En effet, nous avons besoin de croire que nos défunts ne font que s'éloigner de nous, sans nous quitter complètement ; c'est une satisfaction pour notre cœur de pouvoir prier pour eux, leur être utile, et vivre avec eux à travers la tombe. Si nous croyons à cette vérité, la mort perd son empire, le tombeau son horreur, et la séparation extérieure son amertume.

La foi au purgatoire est une conséquence de notre croyance en Dieu. Dieu est saint. Rien d'impur ne peut arriver à lui. « Qui habitera votre tabernacle, ô mon Dieu, s'écrie le prophète ? Celui-là seulement qui est sans péché et qui possède la perfection de la justice. » Mais où est dans ce monde la clarté sans ombres ? Où est l'or sans mélange ? Où est la beauté sans rides ? Où est la vertu sans défauts ? Comment les justes acheveront-ils de se purifier pour paraître devant Dieu ? Par le purgatoire. Dieu est juste. Il pardonne, mais il exige une réparation. La

faute la plus légère demande une expiation. Celui qui ne peut réparer en ce monde devra le faire infailliblement dans l'autre. Et où le fera-t-il ? Dans le purgatoire.

* * *

Ce dogme renferme d'ineffables consolations. Il permet au mourant de dire aux êtres chéris qui pleurent à son chevet : « Priez pour moi, je prierai pour vous et nous nous reverrons au ciel. » Il soutient le juste qui trouve dans le purgatoire le moyen de se purifier des fautes légères qui sont un obstacle à la possession de Dieu. Il console le pécheur en lui faisant expier les crimes dont il a reçu le pardon, pour le rendre digne du paradis. Il encourage le cœur de l'homme qui veut croire, aimer, prier. « Laissez-moi, disait à un ministre protestant une jeune enfant agenouillée près du cadavre de sa mère, laissez-moi, j'ai besoin de prier pour ma mère, j'ai besoin de prier pour elle et de prier pour moi ! » Une autre jeune protestante disait : « Je veux me faire catholique, parce que j'ai besoin de croire et de prier ! » Croire au purgatoire, c'est comprendre la nécessité de travailler à la délivrance des âmes prisonnières qui soupirent après la vue et la possession de Dieu.

LE PERE PAUL

Thaumaturge du temps actuel

LE bon Dieu ne se lasse pas d'envoyer des saints, dont les miracles, comme ceux du Sauveur, « tiennent autant de la bonté que de la puissance. » Après le curé d'Ars, nous avons le saint homme de Tours, puis dom Bosco, d'autres encore.

Voici un dernier thaumaturge, un religieux bénédictin, qui vient à peine de mourir, à l'abbaye de Termonde, en Belgique.

On l'appelait le P. Paul ; son nom était Paul de Moll. M. le marquis de Ségur, qui a lu sa biographie, a voulu contrôler l'authenticité des prodiges dont elle est pleine. « Les lettres, les renseignements que j'ai reçus de France et de Belgique, dit-il, ne me laissent aucun doute... Père Paul semait littéralement les prodiges sous ses pas. On

eût dit que c
et qu'il en u

« On éval
gurent de lu
naturel ou si

Il répand
qui sont la n
complaisance

Le don des
que leur vent
Paul.

On pouvai
à toute heure
sommeil était
dormait debo
comme on do
peu sa métho
nitents ; elles
point la puis
la prière », a

 N sait qu
gleteri
péré à l'ultima

Avant qu'on
du Dieu de pa
efforts pour em

Des relation
toria. Elles ren
de Bruxelles, e
l'Angleterre et
souvenir de cet
également char
l'autre.

Lorsque le

eût dit que des pouvoirs surhumains lui étaient dévolus à discrétion et qu'il en usait sans mesures et à tout propos.

« On évalue à plus d'un million le nombre des personnes qui reçurent de lui des lumières, des bienfaits d'ordre spirituel ou matériel, naturel ou surnaturel, impossibles à compter. »

Il répandait toutes ces grâces avec la bonne humeur et l'originalité qui sont la marque ordinaire des saints. Dieu sait si on abusait de sa complaisance !

Le don des miracles est moins admirable encore dans les saints que leur vertu. Deux traits suffiront à faire connaître celle du P. Paul.

On pouvait l'appeler à toute heure de la nuit, comme on s'adresse à toute heure du jour à ceux dont on a éprouvé le dévouement. Son sommeil était si court qu'on ne le troublait jamais. Très souvent il dormait debout, le dos adossé au mur : « Essayer, vous verrez, comme on dort bien ainsi », disait-il, en riant, à un ami qui goûtait peu sa méthode. Ses austérités rappellent celles des plus illustres pénitents ; elles sont simplement effrayantes. Mais n'expliquent-elles point la puissance de sa prière ? « Tant vaut la mortification, tant vaut la prière », a dit saint Vincent de Paul.

LE PAPE ET LA GUERRE

On sait que la guerre est commencée entre le Transvaal et l'Angleterre, M. Chamberlain et ses collègues n'ayant pas obtempéré à l'ultimatum des Boërs.

Avant qu'on en arrivât là, celui qui est sur la terre le représentant du Dieu de paix, le Pape, aurait fait, à deux reprises, de nobles efforts pour empêcher l'effusion du sang.

Des relations cordiales existent entre Léon XIII et la reine Victoria. Elles remontent au temps où Mgr Pecci quitta la nonciature de Bruxelles, en 1846. Avant de retourner à Rome, il voulut visiter l'Angleterre et fut reçu en audience particulière par Sa Majesté. Le souvenir de cette entrevue, dont la Souveraine et le Prélat furent également charmés, ne s'effaça jamais de la mémoire ni de l'un ni de l'autre.

Lorsque le cardinal Pecci monta sur le trône pontifical, la reine

Victoria ne fut pas la dernière à le complimenter ; et quand celle-ci, à son tour, célébra ses deux jubilés, en 1887 et en 1898, le Souverain-Pontife lui envoya, avec ses félicitations, de magnifiques cadeaux. Au début de chaque année nouvelle, la Reine et le Pape échangent leurs vœux par des lettres autographes.

Dans ces conditions, Léon XIII crut pouvoir écrire à sa royale amie pour plaider auprès d'elle la cause de la paix. On ne doute pas que Victoria n'ait été touchée de cette démarche, mais elle répondit que, quels que fussent ses sentiments personnels, il était hors de son pouvoir d'intervenir et d'empiéter sur les privilèges de ses ministres constitutionnels. Une seconde tentative du vénéré Pontife se heurta au même obstacle.

FEMMES DU PEUPLE

Charité héroïque

DANS une petite paroisse du diocèse de Limoges est morte une fille du peuple, vendeuse de légumes sur la place. Sa vie modeste et réglée lui a permis de faire des économies, dont les pauvres et les bonnes œuvres ont eu une large part. Quelques heures avant sa mort, après avoir reçu les consolations de la religion, suffoquée par une hydropisie qui ne lui permettait plus de parler, elle sort péniblement sa main de son lit de douleur et dépose, dans celle du prêtre, de nombreuses pièces d'or. Le prêtre l'interroge. — « Est-ce pour les pauvres ? » — Par un signe de tête, elle répond : « Non ! » — « Est-ce pour l'église ? » — « Non ! » — « Est-ce pour la Propagation de la foi ? » — « Non ! » — Désolée de n'être pas comprise, la mourante réunit ses dernières forces, ouvre la bouche et prononce ce beau nom : « Pape ! » — Le prêtre, ému, compte son or ; il y avait 200 francs ; il les montre à la sœur de la mourante, en disant : « C'est beaucoup, faut-il accepter ? » — « Si elle vous les donne c'est bien son intention, gardez-les ! » Ces deux filles du peuple font parti du tiers-ordre de Saint-François ; elle envoient avec joie cette offrande à celui qui est tout à la fois et leur père et leur frère.

enier et l'adhérent de ces choses l'œuvre de la charité et de la

DIM.

il
I
ordres moi
J.-F. Boy

Dimanch
vêque, ont

Pour le d

Pour le d
P.-J. Manni

Pour le d
Pour le di
Pour la Se

Pour le di

Dimanche
vêque, ont é

Pour le di

Pour le d
Lacasse ;

Pour le dio
P.-A. Mannio

Pour le dio
Pour le dio

Pour la Soc

Pour le di

ORDINATIONS

DIMANCHE, le 29 octobre dernier, dans la chapelle intérieure de l'archevêché, par Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, a reçu les ordres moindres :

J.-F. Boyle, du diocèse de Springfield.

Dimanche, le 5 novembre, à la cathédrale, par Mgr l'archevêque, ont été ordonnés :

Tensuré et minoré

Pour le diocèse de Nicolet : M. E. Leblanc.

Sous-diacres

Pour le diocèse de Springfield : MM. J.-F. Boyle, S. Guillet
P.-J. Mannion ;

Pour le diocèse de Dubuque : M. J. Nolan ;

Pour le diocèse de London : M. D.-J. Egan ;

Pour la Société de Jésus : Fr. J. McCarthy ;

Prêtre

Pour le diocèse de Montréal : M. G. deGrandpré.

Dimanche, le 12 novembre, à la cathédrale, par Mgr l'archevêque, ont été ordonnés :

Tensuré

Pour le diocèse de Pembroke : M. P.-J. Tracy ;

Diacres

Pour le diocèse de Montréal : MM. A.-J. Lapalme et J.-C. Lacasse ;

Pour le diocèse de Springfield : MM. J.-F. Boyle, S. Guillet et P.-A. Mannion ;

Pour le diocèse de London : M. D.-J. Egan ;

Pour le diocèse de Dubuque : M. J. Nolan ;

Pour la Société de Jésus : Fr. J. McCarthy ;

Prêtre

Pour le diocèse de Portland : M. A.-M. Desarries.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

ROME



QUI MANGE DU PAPE EN MEURT. — Les fidèles suivants de l'Eglise ne sont pas seuls à avoir cette conviction, si terriblement justifiée par l'histoire.

On se souvient que le Roi Victor-Emmanuel ne voulait point habiter la capitale qu'il avait enlevée au Pape. Un homme d'Etat, dont le nom a jadis été mêlé aux spoliations italiennes, éprouve aujourd'hui quelque chose des terreurs de son ancien souverain : c'est le ministre Visconti Venosta, dont le correspondant d'une feuille anticatholique, *Le Temps*, signale en ces termes les cruelles appréhensions :

« Les journaux italiens ont parlé récemment avec instance de la démission de M. Visconti Venosta. Quelle que soit l'issue de la maladie de son fils aîné, le ministre des affaires étrangères serait décidé à quitter la Consulta, l'imagination frappée de l'idée que le séjour de Rome est fatal à sa famille. En effet, il y a quelque treize ans, il y perdit une fille de la diphthérie, et à la suite de ce malheur, il tomba dans un désespoir sombre, se retira de la vie politique et, durant de longues années, évita soigneusement la capitale, comme si un pressentiment mystérieux l'en éloignait.

« Pour le décider à rentrer aux affaires, il fallut de persévérantes et hautes instances.

« Il était ministre depuis dix-huit mois, lorsqu'une appendicite lui enleva un fils de dix-sept ans ! Le coup fut si terrible qu'on craignit pour son état mental. »

Dieu veuille prendre en pitié le ministre italien et le préserver de la catastrophe qu'il redoute, dans la perte éventuelle de ce troisième enfant, son aîné !

Mais, comment ne point se rappeler, devant ses épouvantements, les terribles épreuves des familles des spoliateurs : celles, tout d'abord, de ce troisième Napoléon, honteusement renversé à Sedan, et dont le fils périt sous le fer d'un Zoulou.

BIENHEUREUX DE LA SALLE. — Il est inexact, lisons-nous dans *la Semaine du Puy*, que la cérémonie solennelle de la canonisa-

tion du B
déjà fixée
la prochai

En effet
pleinement
canonisati
nées, afin
par une se
aussi, les
puissent é
ses, surtou
de plusieu

Or, c'est
cause de c
gieuse aug
pour la fin
achevées o
de la Chine

C'est pou
certains, le
lieu en l'au
ronnement

LA CONF
Office a ren
un importan
Saint-Office
séminaires
leurs sujets
avait trouvé
part, elle di
fession est
libres dans
raient s'expo
Aussi pour
te pratique, la
jeu ou mine
ou collège ex
sujets ou élèv
les cas de néc

tion du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle ait été d'ores et déjà fixée, comme le bruit en avait couru, au mois de mai de la prochaine année jubilaire.

En effet, bien que la procédure canonique de cette cause soit pleinement achevée, il est d'usage d'attendre pour accomplir la canonisation que d'autres causes, près d'aboutir, soient terminées, afin que la proclamation des nouveaux saints soit faite par une seule et même bulle papale et que, par conséquent aussi, les frais considérables de la cérémonie de canonisation puissent être répartis parmi les postulations des diverses causes, surtout lorsque cette cérémonie peut être suivie à bref délai de plusieurs autres.

Or, c'est précisément le cas, puisqu'il y a, d'une part, la cause de canonisation de la Bienheureuse Rita de Cascia, religieuse augustine au diocèse de Pérouse, qui promet d'aboutir pour la fin de l'été 1900, et diverses causes de béatification déjà achevées ou sur le point de l'être, notamment celle des martyrs de la Chine, de la Cochinchine et du Tonkin.

C'est pourquoi, ainsi qu'il résulte d'ailleurs de renseignements certains, les canonisations et béatifications attendues auront lieu en l'automne de 1900 et marqueront ainsi l'heureux couronnement de l'année jubilaire.

LA CONFESSION DANS LES SÉMINAIRES ET COLLÈGES. — Le Saint-Office a rendu, le 5 juillet dernier, sur cette délicate matière, un important décret « préceptif » seulement pour Rome. Le Saint-Office avait su que dans les communautés religieuses, séminaires et collèges, les supérieurs entendaient en confession leurs sujets ou élèves qui habitent sous le même toit, et il avait trouvé de nombreux inconvénients à cette pratique. D'une part, elle diminue la liberté des enfants et l'intégrité de la confession est en danger ; de l'autre, les supérieurs sont moins libres dans le gouvernement de leur communauté et pourraient s'exposer à des soupçons aussi injustes qu'immérités. Aussi pour couper court aux abus qui pourraient provenir de cette pratique, la Sacrée Congrégation défend à tout supérieur, « majeur ou mineur », de chaque communauté religieuse, séminaire ou collège existant à Rome, d'entendre la confession de ses sujets ou élèves qui vivent sous le même toit que lui. On excepte les cas de nécessité, selon la conscience du supérieur.

HOMMAGE D'UN PROTESTANT AU PÂPE. — Les journaux catholiques de Rome racontent le trait touchant d'un jeune norvégien, M. Barman Arne, qui, ayant inventé un calorifère électrique pour fournir à la fois la lumière et la chaleur, vint à Rome dernièrement, afin d'offrir en primeur au Souverain-Pontife deux de ces calorifères avec tout le mécanisme qu'ils comportent. Sa Sainteté voulut bien, en effet, le recevoir en audience particulière, en même temps que Mme Marie de Carmen qui servait d'interprète. Celle-ci expliqua l'œuvre assidue de l'inventeur, qui a travaillé trois ans pour offrir le résultat de son invention à Léon XIII, dont il aime à se proclamer, quoique protestant, un chaleureux admirateur. Le Saint-Père en a été touché et, apprenant que l'inventeur ne demandait d'autre récompense que la bénédiction apostolique, il la lui a accordée avec une effusion émue et qui s'est communiquée à l'heureux jeune homme, lorsque Sa Sainteté, lui posant les deux mains sur la tête, l'a affectueusement béni et lui a donné ensuite une belle médaille frappée à son effigie.

Le jeune Barman a été très touché aussi des bienveillantes paroles que le Saint-Père lui a adressées pour l'encourager à persévérer dans le travail et pour l'inviter en propres termes à « revenir bientôt. » Cette invitation l'a décidé en effet à s'établir à Rome.

LE PÂPE ET LE ROSAIRE. — Son Eminence le cardinal Gotti, préfet de la Sacrée Congrégation des Indulgences, vient d'adresser à tous les évêques du monde catholique une lettre circulaire, les invitant, au nom du Souverain-Pontife, à porter à la connaissance de leurs fidèles les privilèges insignes accordés par le Saint-Siège à la dévotion du Rosaire. C'est, dit la lettre, le couronnement de l'œuvre de piété que Notre Saint-Père le Pape a consacrée à la Vierge Marie dans les encycliques annuelles où il a relevé toute la dignité de cette dévotion, toute son efficacité pour soutenir les vertus chrétiennes, alimenter la foi dans les mystères de notre rédemption et mériter la protection de la Mère de Dieu.

Le recueil de ces précieuses indulgences se divise en deux parties. La première mentionne, sous quinze titres différents, les indulgences spéciales aux membres de la Confrérie du Rosaire. Dans la seconde partie et dans l'appendice qui la suit,

sont énumérés tous les fidèles qui ont obtenu la plénitude de la grâce par le Portioncule. Le Rosaire ou le chapelet est un livre de prières qui se compose de cinquante-trois chapitres.

L'ÉPOQUE annonçait le passage du jour de la Pentecôte à la Pentecôte.

On a cru que l'an prochain sera un an de prières.

Ce jubilé des vêpres de la Pentecôte en 1900, aura lieu le 10 mai.

C'est l'an de la Pentecôte que le reste de l'année sera consacré à la Pentecôte.

Le pape a ordonné que le chain, la Poésie, Léo, le marteau, les deux inscriptions par l'épiscopat cardinal de même cérémonie à Latran et à St. Sé une invitation cardinaux le servir.

LA COMTESSE la comtesse S. On sait que L. Pecci, mort il y a peu de temps, mort aux débuts de la Pecci-Salinas. Pecci et les comtes de Sa S. mort, car avec

sont énumérées les indulgences qui peuvent être gagnées par tous les fidèles. Au nombre de ces dernières, se trouve l'indulgence plénière de la fête du Rosaire, analogue à celle de la Portioncule, les indulgences attachées à la récitation du Rosaire ou du chapelet en particulier pendant le mois d'octobre.

L'ÉPOQUE DU JUBILÉ. — Par sa bulle du 5 mai, le Saint-Père annonçait et promulgait le grand jubilé qui doit marquer le passage du dix-neuvième au vingtième siècle de l'ère chrétienne.

On a cru et on a continué à dire que ce jubilé aurait lieu l'an prochain, dans tout le monde catholique ; il n'en est rien.

Ce jubilé commencera pour la ville de Rome aux premières vêpres de la Nativité de Notre-Seigneur en 1899, et s'achèvera en 1900, aux premières vêpres de la même solennité.

C'est l'année suivante, c'est-à-dire à partir de Noël de 1900, que le reste de la catholicité jouira de la même faveur.

Le pape ouvrira donc solennellement, le 24 décembre prochain, la Porte sainte qu'avait murée à Saint-Pierre son prédécesseur, Léon XII, en 1825. Il faut pour cette cérémonie un marteau, comme une truelle est nécessaire pour la fermeture. Ces deux instruments seront en or et offerts au Souverain-Pontife par l'épiscopat catholique. En même temps, trois autres cardinaux délégués par le Souverain-Pontife iront accomplir la même cérémonie à Saint-Paul-hors-les-Murs, à Saint-Jean-de-Latran et à Saint-Marie-Majeure. Les curés de Gênes ont adressé une invitation à leurs collègues d'Italie pour offrir aux trois cardinaux le marteau et la truelle d'argent qui devront leur servir.

LA COMTESSE SALINA. — On annonce la mort, à Carpineto, de la comtesse Salina, veuve du comte Pecci, frère de Sa Sainteté. On sait que Léon XIII avait deux frères : le cardinal Joseph Pecci, mort il y a une dizaine d'années, et Jean-Baptiste Pecci, mort aux débuts du pontificat de Sa Sainteté. Du mariage Pecci-Salina sont issus les comtes Ludovic, Camille et Richard Pecci et les comtesses Anna Canali et Marie Moroni, neveux et nièces de Sa Sainteté. — Le pape a été vivement affecté de cette mort, car avec la comtesse Pecci-Salina disparaît la dernière

personne de la vieille génération des Pecci. Il n'y aura pas de deuil au Vatican, car le pape et sa cour ne peuvent, selon l'étiquette, porter le deuil pour personne.

ANGLETERRE

LE CINQUANTENAIRE DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE. — Le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Association catholique de la jeunesse, *Catholic young men's society*, a été célébré avec une grande solennité à Liverpool. Le lord-maire, non content de venir souhaiter lui-même la bienvenue aux congressistes, avait donné une réception à l'hôtel de ville en leur honneur, montrant, une fois de plus en quel estime sont tenues les œuvres catholiques par les autorités officielles, principalement électives. C'est le marquis de Ripon, plusieurs fois ministre sous M. Gladstone, qui présidait les réunions, ayant à ses côtés les évêques de Liverpool, d'Achonry, de Galloway, de Schrewsbury et de Menevia ; dans la salle se pressait une très nombreuse et brillante assistance tant ecclésiastique que laïque.

M. James Carmont de Dumfries a, dans un rapport très étudié, raconté l'histoire de la Société, dont la fondation remonte à 1849. Ce fut à la suite de la mémorable famine de 1847 qu'un prêtre éminent, le docteur O'Brien, doyen de Limerick en Irlande, conçut l'idée de former des associations catholiques de jeunes gens destinées à lutter contre le prosélytisme protestant, qui en ces temps de disette se présentait arrogant et parfois vainqueur, fort du prestige des faveurs officielles. Bientôt le zélé pasteur traversait le canal Saint-Georges, et le 19 mai 1849 il posait à Liverpool les bases d'une Association générale de la jeunesse catholique pour tout le Royaume-Uni. L'œuvre nouvelle ne tarda pas à grandir et à prospérer, puis survinrent des jours difficiles et elle faillit un instant périr. Relevée en 1879, grâce à l'initiative du cardinal Newman, elle est aujourd'hui en plein progrès. Elle ne compte pas moins de 10,000 associés et le nombre en va toujours augmentant. C'est une force sociale de premier ordre et l'on compte beaucoup sur elle, notamment pour habituer les catholiques anglais à s'intéresser aux affaires de l'Etat et à jouer le rôle qui leur revient dans la vie générale de leur pays.